

AVIS D'ATTRIBUTION

Publicité effectuée en vertu des articles R 142-4 et R 143-11 du Code rural et de la pêche maritime,
relatif à la publicité des décisions d'attribution

EXEMPLAIRE A AFFICHER DES RECEPTION

Date d'envoi par la Safer 21 JUL. 2025 Date du jour d'affichage en mairie 28/07/2025	Signature et cachet de la mairie valant attestation d'affichage pendant une durée de 15 jours <i>Echales, Le 28/07/2025 L'adjoint au maire Houari RACHEDI</i> 
--	--

La Safer Auvergne-Rhône-Alpes porte à la connaissance du public qu'elle a décidé de l'attribution suivante, par rétrocession, échange ou substitution :

Dossier d'attribution n° RS 69 25 0142 01

Qualité de l'attributaire : SCI LES HAIES,

Motif de l'attribution :

AGRICULTURE - INSTALLATION – BAILLEUR: Attribution dans le cadre de l'article L 141-1 du CRPM en vue de la protection des espaces agricoles et du développement de l'agriculture d'un ensemble de parcelles d'une superficie totale de 45 ha 95 a 00 ca de la SCI LES HAIES représentée par Monsieur et Madame TAILLIEU. L'attributaire se comportera en bailleur au profit de Madame Gaelanne TAILLIEU PIDIVAL qui souhaite s'installer en élevage bovin viande à titre principal.

Conditions financières : 219 340,00 euros HT

Parcelles concernées :

Commune de LES HAIES (69) - Surface sur la commune : 43 ha 76 a 78 ca

'BARONIERE NORD' : AH-94-95-191 - 'PRE DU LOUP' : AH-98-99-100-101-102-119-120-121-258 - 'SENTI' : AH-122-124-125-127-228-259-261 - 'TONTONIERE' : AH-130-136-197-221-222-225-226-227 - 'BUCHABOU NORD' : AI-86-87(J)-87(K)-252-253 - 'LE GENILLON' : AI-91-93-97-153(A)-153(B)-156-157-234-235-237-239-240-241-242-243(J)-243(K)-244-245-246-247-248-249-250-251-254-272-274-275[P1] - 'LE RAPPART' : AI-111-112 - 'SAINTY' : AL-257

Commune de ÉCHALAS (69) - Surface sur la commune : 2 ha 18 a 22 ca

'PIN DU LOUP' : N-31-44 - 'BOIS DES PEROUSES' : P-31

Superficie totale : 45 ha 95 a 00 ca

